

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-13720/DENV

Nouméa, le 01 JUIN 2015

Le Chef de service

au

Syndicat des copropriétaires de la résidence
René Coty
C/O Agence Générale
BP 732
98845 Nouméa cédex

Objet : visite d'inspection réalisée le 12 mai 2015 sur l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence René Coty, commune de Nouméa
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 12 mai 2015 sur votre installation de traitement des eaux usées de la résidence René Coty, commune de Nouméa.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef de service des installations classées,
des impacts environnementaux et des déchets**